



PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Produits et charges	
Fonds d'administration du plan conjoint	4
Fonds de contrôle de la qualité	5
Fonds de développement des marchés	6
Fonds de gestion des surplus	7
Fonds des dommages liquidés et pénalités	8
Fonds de l'Agence de vente	9
Produits et charges cumulés	10
Évolution des soldes de fonds	11
Flux de trésorerie	12
Bilan	13
Notes complémentaires	14
Renseignements complémentaires	24

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 28 février 2021 et les états des produits et charges du Fonds d'administration du plan conjoint, du Fonds de contrôle de la qualité, du Fonds de développement des marchés, du Fonds de gestion des surplus, du Fonds des dommages liquidés et pénalités et du Fonds de l'Agence de vente, l'état des produits et charges cumulés et les états de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 28 février 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après « les NCOSBL »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Blain, Joyal, Charbonneau

1

Sainte-Julie, le 12 mai 2021

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A128922

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - plan conjoint	3 907 290	3 676 219
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	(762 437)	(679 519)
Subventions provenant du gouvernement fédéral	23 056	-
	3 167 909	2 996 700
CHARGES		
Direction générale (annexe A)	369 966	505 307
Administration des syndicats	403 972	394 043
Services techniques (annexe B)	2 080 986	2 045 802
	2 854 924	2 945 152
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES		
CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	312 985	51 548
AUTRES PRODUITS		
Intérêts sur placements	14 886	30 453
Intérêts sur le Fonds de l'Agence de vente	335	7 004
Intérêts sur prélevés	12 346	40 164
Autres revenus	68	(981)
	27 635	76 640
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	340 620	128 188

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - contrôle de la qualité	2 323 839	2 181 427
Subventions provenant du gouvernement fédéral	3 860	-
	2 327 699	2 181 427
CHARGES		
Salaires et charges sociales	206 728	126 007
Déplacements et représentation	1 182	3 715
Loyer	6 872	4 640
Consultants informatique	23 079	64 024
Frais de classement et d'inspection	3 009 886	2 395 407
Frais d'enquêtes marché de détail	24 050	45 094
Frais de recherche	27 014	20 137
Frais de gestion	8 777	6 450
Amortissement des immobilisations corporelles	15 788	16 499
	3 323 376	2 681 973
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	(995 677)	(500 546)
AUTRES PRODUITS		
Revenus d'intérêts	15 531	35 171
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(980 146)	(465 375)

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - développement des marchés	10 461 541	9 799 631
Subventions provenant du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral	671 464	1 036 208
	11 133 005	10 835 839
CHARGES		
Campagnes de promotion	12 295 806	7 970 408
Comité de promotion	6 370	9 509
Comité aviseur canadien	380	5 599
Salaires et charges sociales	822 092	862 985
Loyer	38 568	37 410
Frais de formation	7 600	3 610
Développement de projets	480 853	516 428
Services professionnels	131 252	147 215
Frais de publication	3 365	4 107
Promotion générique régionale	26 800	35 493
Frais de recherche	101 300	83 334
	13 914 386	9 676 098
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)	(2 781 381)	1 159 741
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Redevance	482	434
Revenus d'intérêts	61 628	82 858
Autres - Contribution Éco Entreprises Québec	-	(116 539)
	62 110	(33 247)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 719 271)	1 126 494

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DE GESTION DES SURPLUS
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - gestion des surplus	6 251 663	5 881 950
Revenus de mise en marché	3 888 738	1 876 732
	10 140 401	7 758 682
CHARGES		
Soutien des inventaires	10 601 268	4 644 122
Services professionnels	119 824	108 803
Frais pris en charge pour le Fonds de l'Agence de vente	3 126 568	2 153 354
	13 847 660	6 906 279
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)	(3 707 259)	852 403
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Revenus de placements	856 660	838 037
Intérêts sur le Fonds de l'Agence de vente	3 849	70 174
Variation de la juste valeur marchande des placements	(6 139)	223 964
Intérêts sur le crédit rotatif à long terme	11 430	237 424
	865 800	1 369 599
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 841 459)	2 222 002

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DES DOMMAGES LIQUIDÉS ET PÉNALITÉS
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Dommages liquidés - pénalités	2 314 497	2 475 502
Subventions provenant du gouvernement fédéral	11 332	-
	2 325 829	2 475 502
CHARGES		
Salaires et charges sociales	607 852	507 008
Loyer	20 787	20 008
Location de salle	-	50
Déplacements et représentation	30 808	40 564
Consultants	25 079	41 420
Télécommunications	3 889	4 220
Frais légaux et enquêtes	227 714	270 341
	916 129	883 611
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS	1 409 700	1 591 891
AUTRES PRODUITS		
Revenus d'intérêts	46 407	55 046
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 456 107	1 646 937

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**FONDS DE L'AGENCE DE VENTE****PRODUITS ET CHARGES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021**

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Remboursement d'intérêts provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	1 342 695	2 081 247
Revenus d'intérêts	259 900	257 249
Revenus de mise de côté	2 926 572	4 604 699
Recouvrement de frais	114 817	95 043
Revenus d'administration	21 424	29 191
Revenus de mise en marché	4 521 266	1 848 407
Subventions provenant du gouvernement fédéral	50 333	-
	9 237 007	8 915 836
CHARGES		
Frais de conditionnement et de mise en marché	1 097 431	646 463
Frais de réception	1 043 142	1 325 410
Soutien des inventaires	3 268 282	437 661
Frais de gestion des barils	15 478	15 966
Frais d'entrepôts (annexe C)	2 848 738	1 779 269
Salaires et charges sociales	1 194 032	1 121 119
Déplacements et représentation	1 728	6 346
Frais de formation	5 022	11 120
Papeterie et fournitures de bureau	113 245	173 453
Consultants informatiques	835 523	655 206
Services professionnels	298 860	275 118
Assurances	248 778	112 565
Frais d'enregistrement	24 533	25 611
Créances douteuses et irrécouvrables	-	(745)
Loyer	49 423	54 398
Télécommunications	26 803	26 775
Compensation des frais de transport	540 925	212 008
Amortissements des immobilisations corporelles	12 506	12 566
Amortissements des actifs incorporels	4 898	4 609
Intérêts sur emprunts à court terme	1 452 494	2 112 359
Intérêts au Fonds d'administration du plan conjoint	335	7 004
Intérêts au Fonds de gestion des surplus	3 849	70 174
Frais pris en charge par le Fonds de gestion des surplus	(3 126 568)	(2 153 354)
	9 959 457	6 931 101
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(722 450)	1 984 735

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**PRODUITS ET CHARGES CUMULÉS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021**

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements		
Plan conjoint	3 907 290	3 676 219
Contrôle de la qualité	2 323 839	2 181 427
Développement des marchés	10 461 541	9 799 631
Gestion des surplus	6 251 663	5 881 950
Recouvrement de frais	114 817	95 043
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	(762 437)	(679 519)
Remboursement d'intérêts provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	1 342 695	2 081 247
Revenus d'intérêts	259 900	257 249
Revenus de mise de côté	2 926 572	4 604 699
Revenus d'administration	21 424	29 191
Revenus de mise en marché	8 410 004	3 725 139
Subventions provenant du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral	760 045	1 036 208
Dommages liquidés - pénalités	2 314 497	2 475 502
	38 331 850	35 163 986
CHARGES		
Direction générale	369 966	505 307
Administration des syndicats	403 972	394 043
Services techniques (annexe D)	42 585 316	27 051 866
Intérêts sur emprunts à court terme	1 452 494	2 112 359
	44 811 748	30 063 575
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)	(6 479 898)	5 100 411
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Intérêts sur placements et prélevés	1 007 458	1 081 729
Variation de la juste valeur marchande des placements	(6 139)	223 964
Intérêts sur le crédit rotatif à long terme	11 430	237 424
Revenus autres	550	(547)
	1 013 299	1 542 570
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(5 466 599)	6 642 981

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

2021

	Fonds d'adminis- tration du plan conjoint \$	Fonds de contrôle de la qualité \$	Fonds de développe- ment des marchés \$	Fonds de gestion des surplus \$	Fonds des dommages liquidés et pénalités \$	Fonds de l'Agence de vente \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	3 591 869	2 410 987	5 491 349	39 784 031	4 790 708	4 921 433	60 990 377
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	340 620	(980 146)	(2 719 271)	(2 841 459)	1 456 107	(722 450)	(5 466 599)
Virements interfonds (note 3)	-	-	250 000	-	(250 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	3 932 489	1 430 841	3 022 078	36 942 572	5 996 815	4 198 983	55 523 778

2020

	Fonds d'administra- tion du plan conjoint \$	Fonds de contrôle de la qualité \$	Fonds de développe- ment des marchés \$	Fonds de gestion des surplus \$	Fonds des dommages liquidés et pénalités \$	Fonds de l'Agence de vente \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	3 463 681	2 876 362	4 114 855	37 562 029	3 393 771	2 936 698	54 347 396
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	128 188	(465 375)	1 126 494	2 222 002	1 646 937	1 984 735	6 642 981
Virements interfonds (note 3)	-	-	250 000	-	(250 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	3 591 869	2 410 987	5 491 349	39 784 031	4 790 708	4 921 433	60 990 377

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 466 599)	6 642 981
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	373 188	382 518
Amortissements des actifs incorporels	7 617	8 007
Variation de la juste valeur des placements	6 139	(223 964)
	(5 079 655)	6 809 542
Variation nette des éléments hors caisse (note 12)	2 558 996	(6 797 699)
	(2 520 659)	11 843
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances aux producteurs	40 480 560	4 489 791
Acquisition de placements	(2 393 547)	(607 973)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(66 041)	(279 238)
Acquisitions d'actifs incorporels	(339 110)	(177 817)
Produit de disposition de placements	1 729 406	138 000
Dépôts	(3 435)	(11 936)
	39 407 833	3 550 827
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dus aux producteurs	29 215 512	-
Variation nette des emprunts à court terme	(38 015 577)	63 720 420
Variation nette du crédit rotatif à long terme	3 342 595	5 298 653
	(5 457 470)	69 019 073
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	31 429 704	72 581 743
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	86 739 537	14 157 794
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	118 169 241	86 739 537

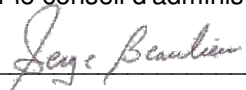
PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

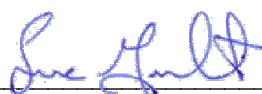
BILAN

AU 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse (note 18)	118 169 241	86 739 537
Débiteurs (note 4)	3 600 714	2 709 863
Prêt à l'Union des producteurs agricoles (note 14)	1 000 000	1 000 000
Avances aux producteurs	-	40 480 560
Frais payés d'avance	1 104 904	884 290
Frais de classement reportés (note 5)	126 174	109 969
	124 001 033	131 924 219
Frais de classement reportés (note 5)	660 440	638 539
Immobilisations corporelles (note 6)	7 525 862	7 833 009
Actifs incorporels	545 747	214 254
Placements (note 7)	17 246 507	16 588 505
Dépôts	163 231	159 796
Transactions et engagements	3 376 710	2 529 403
	153 519 530	159 887 725
PASSIF		
Court terme		
Emprunts à court terme (note 8)	36 063 266	74 078 843
Créditeurs (note 9)	9 318 010	7 733 023
Dus aux producteurs	29 215 512	-
	74 596 788	81 811 866
Crédits aux producteurs - soutien des inventaires (note 10)	5 651 795	2 680 908
Crédit rotatif long terme (note 11)	17 747 169	14 404 574
	97 995 752	98 897 348
SOLDES DE FONDS		
Affectés	51 591 289	57 398 508
Non affectés	3 932 489	3 591 869
	55 523 778	60 990 377
	153 519 530	159 887 725

Pour le conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

1- STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (Québec) et a pour objet, généralement, l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

Regroupant près de 7 240 entreprises acéricoles, les objectifs de l'organisation sont de favoriser la mise en commun des ressources et de créer des outils efficaces de contrôle de qualité et de conservation. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, c'est aussi l'organisme responsable de la promotion et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds affectés

Les états financiers comprennent le fonds suivant :

- Le Fonds d'administration du plan conjoint servant à promouvoir, défendre et développer les intérêts des producteurs acéricoles du Québec et à appliquer le plan conjoint et les règlements pris sous son égide;

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

et les fonds affectés suivants :

- Le Fonds de contrôle de la qualité responsable de la vérification, du classement et de l'inspection du sirop;
- Le Fonds de développement des marchés visant la promotion et la recherche sur les produits de l'érable;
- Le Fonds de gestion des surplus responsable de supporter les inventaires, stabiliser et maintenir les prix du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec;
- Le Fonds des dommages liquidés et pénalités visant le respect de l'application des divers règlements, à promouvoir et mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité;
- Le Fonds de l'Agence de vente utilisé pour la mise en marché du sirop d'érable en grands contenants conformément au règlement et à la convention de mise en marché du sirop d'érable et pour la mise en marché de l'eau d'érable conformément à la convention de mise en marché expérimentale d'eau d'érable.

Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont comptabilisés dans le fonds d'administration du plan conjoint à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres produits sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les autres produits non affectés, lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Transactions en devises étrangères

L'organisation utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et pertes de changes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

Ventilation des charges

L'organisation présente ses charges de salaires et charges sociales ventilées selon la clé de répartition suivante : au prorata des heures rémunérées pour chaque fonds.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds communs de placement, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Matériel et outillage	Dégressif	20 %
Matériel et outillage	Linéaire	15 ans
Bâtiments	Dégressif	2,5 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Frais reportés

Les frais de classement reportés sont applicables aux récoltes 2010 à 2020. Ces frais sont reportés jusqu'au moment de la vente du sirop.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le montant disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

3- VIREMENTS INTERFONDS

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé aux virements interfonds suivants :

- affectation du Fonds dommages liquidés et pénalités au Fonds de développement des marchés pour assumer une portion de dépenses liée aux projets Promotion non générique avec les acheteurs autorisés : 250 000 \$ (250 000 \$ en 2020).

4- DÉBITEURS	2021	2020
	\$	\$
Prélèvements	275 365	189 645
Intérêts	1 433 564	420 820
Subventions gouvernementales	760 045	821 000
Transactions et engagements	658 915	593 312
Taxes	391 724	554 242
Autres	81 101	130 844
	3 600 714	2 709 863

5- FRAIS DE CLASSEMENT REPORTÉS	2021	2020
	\$	\$
Récolte 2009	-	18
Récolte 2010	78	152
Récolte 2011	4 284	7 872
Récolte 2012	32 762	42 574
Récolte 2013	18 604	20 572
Récolte 2014	40 178	63 804
Récolte 2015	35 591	43 192
Récolte 2016	144 028	173 150
Récolte 2017	186 322	198 618
Récolte 2018	84 411	88 587
Récolte 2019	114 182	109 969
Récolte 2020	126 174	-
	786 614	748 508
Portion réalisable au cours du prochain exercice	126 174	109 969
	660 440	638 539

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	68 625	58 738	9 887	12 359
Équipement informatique	512 202	426 036	86 166	79 562
Matériel et outillage	2 800 846	1 645 720	1 155 126	1 326 244
Bâtiments	7 127 275	1 338 697	5 788 578	5 917 894
Terrains	460 800	-	460 800	460 800
Matériel roulant	318 700	293 395	25 305	36 150
	11 288 448	3 762 586	7 525 862	7 833 009

7- PLACEMENTS		2021	2020
		\$	\$
Encaisse		34 107	53 594
Fonds communs de placement		17 212 400	16 534 911
		17 246 507	16 588 505

8- EMPRUNTS À COURT TERME

L'organisation dispose d'un emprunt d'un montant autorisé de 50 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,25%, inutilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances présentes et futures, excluant les contributions visées pour l'application du plan conjoint, la contribution spéciale aux fins de développement des marchés et la contribution spéciale aux fins de contrôle de qualité, une hypothèque de premier rang sur des sommes d'encaisse actuelles et futures détenues dans le Fonds de gestion des surplus et sur l'universalité des biens présents et futurs devant constituer la réserve stratégique à même le Fonds de gestion des surplus, le tout d'une valeur nette comptable de 152 140 526 \$.

L'organisation dispose d'un emprunt d'un montant additionnel de 40 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,25%, inutilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti pour un montant de 10 000 000 \$ par des placements d'une valeur nette comptable de 17 246 507 \$ et une hypothèque mobilière grevant les avances à l'entaille d'une valeur nette comptable de 29 280 980 \$.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

L'organisation dispose finalement d'un emprunt d'un montant autorisé de 160 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,50 % dont un montant de 123 936 734 \$ n'est pas utilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour un montant maximal de 160 000 000 \$ dans le cadre du programme de paiements anticipés.

Les intérêts sont payables mensuellement par l'organisme et remboursables par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la portion de l'emprunt utilisée pour effectuer des avances aux producteurs admissibles au programme de paiements anticipés.

9- CRÉDITEURS	2021	2020
	\$	\$
Distribution d'actifs du RCPEQ dus aux producteurs	23 309	23 309
Fournisseurs et frais courus	5 974 003	3 450 829
Salaires et charges sociales	1 060 616	940 236
Dépôts des acheteurs	2 260 082	3 318 649
	9 318 010	7 733 023

10- CRÉDITS AUX PRODUCTEURS - SOUTIEN DES INVENTAIRES

Au cours de l'exercice 2013, l'organisation a décidé par résolution spéciale de verser exceptionnellement aux producteurs de sirop VR5 et NC des années de commercialisation antérieures à 2013, le prix minimum en vigueur pour ces années malgré la baisse de prix minimum des sirops VR5 et NC en 2013, conformément aux dispositions du règlement sur l'agence de vente. À cet effet, une perte de 5 074 944 \$, puisée à même le fonds de gestion des surplus et qui a été présentée dans la rubrique soutien des inventaires a été enregistrée en 2013. Ce montant est versé au moment de la vente du sirop.

Au cours de l'exercice se terminant le 28 février 2021, l'organisation a décidé par résolution d'assumer à même le fond de gestion des surplus la valeur du rabais des sirops industriels des années de commercialisation 2011 à 2013. Une charge au montant de 4 718 114 \$ a été imputée au soutien des inventaires à cet effet. Ce montant est versé au moment de la vente du sirop.

11- CRÉDIT ROTATIF LONG TERME

Crédit rotatif long terme, au taux préférentiel, garanti par une hypothèque mobilière pour un montant de 5 000 000 \$ grevant les placements d'une valeur nette de 17 246 507 \$ et par une hypothèque mobilière grevant les créances à recevoir des producteurs participant au financement de la réserve stratégique d'une valeur nette de 17 653 200 \$, remboursable en totalité en juin 2026.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

12- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE	2021	2020
	\$	\$
Débiteurs	(825 248)	491 048
Transactions et engagements	(912 910)	(898 170)
Frais payés d'avance	(220 614)	(192 417)
Frais de classement reportés	(38 106)	(82 472)
Créditeurs	1 584 987	(5 967 751)
Crédits aux producteurs - soutien des inventaires	2 970 887	(147 937)
	2 558 996	(6 797 699)

13- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon certaines modalités, l'organisation s'est engagée, en vertu d'un contrat de service, à verser en regard du sirop d'érable livré aux entrepôts, des sommes relativement à la réception, la manutention, le conditionnement et l'entreposage du sirop d'érable en fonction des volumes traités. Ce contrat est venu à échéance en février 2021 et un contrat est en négociation à la date de préparation des états financiers. Au cours de l'exercice, un montant de 1 421 667 \$ a été versé en vertu de ce contrat.

L'organisation s'est également engagée, en vertu d'un contrat de service, à verser des sommes pour des frais de classement et de vérification de la qualité du sirop d'érable d'un montant minimum annuel de 121 002 \$ auquel se rajoute une clause forfaitaire en fonction du nombre de livres de sirop d'érable classé. Ce contrat vient à échéance en février 2022.

L'organisation s'est engagée dans des baux de location pour l'entreposage de sirop. La valeur des engagements est de 267 600 \$ et les baux viennent à échéance en juillet et août 2022.

14- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Union des producteurs agricoles a facturé 1 837 975 \$ (1 685 657 \$ en 2020) à titre de services techniques, loyer, contributions et autres. L'organisation a facturé 24 000 \$ (26 300 \$ en 2020) de revenus d'intérêts concernant le prêt à l'Union des producteurs agricoles. L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisation.

Au 28 février 2021, l'organisation a un solde de 65 478 \$ (49 183 \$ en 2020) à payer à l'Union des producteurs agricoles et un solde de 5 408 \$ (8 745 \$ en 2020) d'intérêts à recevoir de l'Union des producteurs agricoles. De plus, l'organisation a versé un dépôt de loyer de 156 366 \$ (152 931 \$ en 2020) à l'Union des producteurs agricoles inclus dans le solde présenté au bilan à titre de dépôts.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

Le prêt de 1 000 000 \$ à l'Union des producteurs agricoles porte intérêts à 1,15 % et vient à échéance en octobre 2021.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

15- RÉGIME DE RETRAITE

L'organisation contribue à un régime de retraite inter-entreprise pour ses employés. La participation de ceux-ci est à cotisations déterminées et la participation de l'employeur est à prestations déterminées. Ce régime de retraite est administré par l'Union des producteurs agricoles et est comptabilisé en ayant recours aux dispositions relatives aux régimes à cotisations déterminées, car l'organisation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Ce régime de retraite garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés permanents. Les cotisations sont de 6,8 % du salaire brut et la charge de retraite de l'exercice est de 236 090 \$ (228 592 \$ en 2020).

Selon la dernière évaluation actuarielle disponible, soit au 31 décembre 2018, le surplus actuariel sur une base de capitalisation s'élève à 4 292 100 \$ pour l'ensemble du régime de retraite administré par l'Union des producteurs agricole. La part afférente à l'organisation ne peut être déterminée. En date des états financiers, la valeur actuarielle au 31 décembre 2020 n'est pas disponible.

16- ÉVENTUALITÉS

L'organisation, à titre d'office de mise en marché et conformément au Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec, 2002 G.O. 2, 1707 et amendements (ci-après désigné: le «Règlement sur l'agence de vente»), administre l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec en ce qui a trait à la mise en marché du sirop d'érable en grands contenants produit au Québec. Ses responsabilités et obligations sont définies par le Règlement sur l'agence de vente. Toute perte encourue dans le cadre de l'application du Règlement sur l'agence de vente sera comptabilisée dans l'année où sera réalisée la vente des inventaires qu'elle détient et administre.

Suite à un jugement de la cour supérieure en faveur de l'organisation dans le dossier du vol de sirop perpétré en 2012, un montant à recevoir de 769 347 \$ (606 502 \$ USD) a été enregistré aux états financiers représentant des sommes d'argent liées au vol de sirop saisies aux États-Unis et détenues dans un compte en fidéicommiss. L'organisation n'a actuellement pas accès à ces sommes puisque la cause a été portée en appel. La direction est d'avis que cet appel est sans fondement.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

Lors du procédé de pasteurisation de la récolte 2017, l'organisation a constaté une odeur au niveau de certains barils à usage unique qui serait inadéquate et aurait contaminé le sirop. L'organisation a intenté une poursuite contre le fournisseur de barils pour un montant de 662 816 \$. La valeur du sirop représente un montant de 587 825 \$ et la perte éventuelle subie par l'organisation n'a pas été comptabilisée aux états financiers. L'organisation estime avoir une bonne cause d'action dans ce dossier.

17- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisation, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts à court terme, ses créditeurs, ses dus aux producteurs, ses crédits aux producteurs - soutien des inventaire et à son crédit rotatif long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisation réalise approximativement 24 % de ses achats en monnaies étrangères (19 % en 2020). Par conséquent, certains éléments de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. À la date des états financiers, les comptes fournisseurs d'un montant de 258 756 \$, 161 261 \$ et 341 593 \$ (86 979 \$, 174 966 \$ et 202 730 \$ en 2020), sont exprimés en dollars US, EURO et LIVRE STERLING et convertis en dollars canadiens.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisation est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les emprunts à court terme et le crédit rotatif long terme à taux variable assujettissent l'organisation à un risque de flux de trésorerie et le prêt à l'Union des producteurs agricoles à taux fixe assujettit l'organisation à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs de placement.

18- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Au cours du mois de mars 2021, l'organisation a déboursé aux producteurs un montant de 76 035 377 \$ pour le paiement du sirop des années récoltes 2011 à 2020.

De plus, en mars 2021, l'organisation a encaissé un montant de 54 162 285 \$ relativement au financement des avances à l'entaille s'ajoutant aux emprunts à court terme.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021**

	2021	2020
	\$	\$
ANNEXE A- DIRECTION GÉNÉRALE-FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Allocation forfaitaire	95 294	93 999
Assemblée générale annuelle	27 591	171 873
Assemblée générale spéciale /semi annuelle	-	75 494
Comités des finances et de contingentement	12 824	18 801
Comité de mise en marché et de suivi avec le CIE	11 302	15 415
Comité des terres publiques et de suivi MRNF	3 324	778
Comité acériculture biologique et des producteurs transformateurs	-	3 104
Comité producteurs transformateurs	-	371
Congrès-Union des producteurs agricoles	1 399	18 444
Conseil d'administration	77 156	107 398
Conseil exécutif	15 324	19 755
Table de concertation régionale	68 247	23 706
Valorisation de la profession	21 875	20 420
Représentation	35 642	52 682
Autres - Contribution Éco Entreprise Québec	(12)	(116 933)
	369 966	505 307

ANNEXE B- SERVICES TECHNIQUES-FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT

Assurances	13 997	12 291
Salaires et charges sociales	1 111 729	1 180 931
Consultants informatiques	66 989	79 112
Consultants	226 982	24 468
Cotisations et affiliations	13 325	19 705
Aides aux affiliés	5 000	16 438
Déplacements et représentation	3 810	21 077
Papeterie et fournitures de bureau	113 219	124 871
Frais de publicité et promotion	80 136	113 368
Loyer	48 288	51 410
Services professionnels	202 684	170 197
Communication corporative	154 236	190 581
Frais de formation	5 286	5 239
Télécommunications	21 627	22 193
Formations	392	496
Créances douteuses et irrécouvrables	93	-
Amortissement des immobilisations corporelles	10 474	10 027
Amortissement des actifs incorporels	2 719	3 398
	2 080 986	2 045 802

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021

	2021	2020
	\$	\$
ANNEXE C- FRAIS D'ENTREPÔTS-FONDS DE L'AGENCE DE VENTE		
Papeterie et fournitures de bureau	6 642	1 532
Comité entrepôt	1 873	-
Télécommunications	9 309	6 918
Taxes et permis	48 600	54 144
Assurances	80 022	59 243
Consultants informatique	27 593	14 170
Services professionnels	90 322	20 521
Salaires d'entrepôt	893 025	590 536
Honoraires de gestion	35 041	17 296
Cotisation et affiliations	8 709	7 520
Frais de formation	500	1 495
Frais de transport - Retour barils producteur	156 119	120 029
Frais de transport et déménagement	93 039	28 775
Loyer, fournitures d'entrepôt et entretien	813 193	352 021
Électricité	155 364	147 717
Matériel roulant	88 937	12 700
Déplacements et représentations	6 030	1 226
Amortissement des immobilisations corporelles	334 420	343 426
	2 848 738	1 779 269

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2021**

	2021	2020
	\$	\$
ANNEXE D- SERVICES TECHNIQUES-CHARGES CUMULÉES		
Taxes et permis	48 600	54 194
Loyer, fournitures d'entrepôt et entretien	813 193	352 021
Électricité	155 364	147 717
Matériel roulant	88 937	12 700
Assurances	342 797	184 099
Salaires et charges sociales	3 942 433	3 798 050
Salaires d'entrepôt et honoraires de gestion	928 066	607 832
Frais de conditionnement et de mise en marché	1 097 431	646 463
Frais de réception	1 043 142	1 325 410
Frais de gestion barils	15 478	15 966
Consultants informatiques	953 184	812 512
Consultants	252 061	65 888
Cotisations et affiliations	22 034	27 225
Aides aux affiliés	5 000	16 438
Comité entrepôt	1 873	-
Comité de promotion	6 370	9 509
Comité aviseur canadien	380	5 599
Déplacements et représentation	43 558	72 928
Papeterie, fournitures de bureau, frais de publicité et promotion	313 242	413 224
Frais d'enregistrement	24 533	25 611
Soutien des inventaires	13 869 550	5 081 783
Frais de transport - Retour barils producteur	156 119	120 029
Frais de transport et déménagement	93 039	28 775
Compensation des frais de transport	540 925	212 008
Frais de formation	18 408	21 464
Frais de publication	3 365	4 107
Frais de publicité et promotion générique régionale	26 800	35 493
Frais de recherche	128 314	103 471
Loyers	163 938	167 866
Services professionnels	842 942	721 854
Communication corporative	154 236	190 581
Télécommunications	61 628	60 106
Frais de classement et d'inspection	3 009 886	2 395 407
Développement de projets	480 853	516 428
Campagnes de promotion	12 295 806	7 970 408
Frais légaux et enquêtes	252 156	315 931
Frais de gestion	8 777	6 450
Créances douteuses et irrécouvrables	93	(745)
Autres - Contribution Éco Entreprises Québec	-	116 539
Amortissement des immobilisations corporelles	373 188	382 518
Amortissement des actifs incorporels	7 617	8 007
	42 585 316	27 051 866